

C.A.C.S.

42^{ème} EXPOSITION CANINE NATIONALE
LE PUY EN VELAY

Jardin Henri VINAY - Avenue Général de Gaulle

Dimanche 29 juillet 2012

Confirmation seule pour les chiens non exposés de 8h30 à 10h

Engagements à adresser à :

Marie-Noëlle CHABRAND - Labistour - 43800 LAVOUTE SUR LOIRE

Règlement à l'ordre de la Société Canine du Velay et de la Haute Loire

Engagement Internet : <http://www.cedia.fr> (paiement sécurisé)



Spéciales :

- ◆ Setter Anglais,
- ◆ Bichons Maltais, Havanais, à Poil Frisé, Bolonais et Petit Chien Lion,
- ◆ Epagneuls Nains Anglais,

Race invitée :

- ◆ Coton de Tuléar (Engagement gratuit, à faire par courrier uniquement)

Best jeune et adulte

Récompenses en individuel, lot d'élevage, meute, aux 3 premiers en paire et couple

Exposition comptant pour le Trophée du Meilleur Chien Auvergne Bourbonnais Velay 2012
et pour les grands prix Vos Chiens Magazine

JURY PRESSENTI

(La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements
et les disponibilités des juges)

1er GROUPE

Berger Allemand, Berger Blanc Suisse M. MOTTET
Bergers Belges, Berger Picard, Berger Australien, Kelpie Australien,
Bouvier Australiens, des Ardennes, des Flandres M. THEVENON
Schipperke Mme MELCHIOR SCHLECHTER (Lux)

Confirmations : M. THEVENON

Chien Loup Tchécoslovaque, Berger Croate, Chien de Berger de Majorque,
Berger Catalan, Bergers des Pyrénées, Berger de Brie, Berger de Bergame,
Berger de Maremme et des Abruzzes, Berger Hollandais, Komondor, Kuvasz,
Mudi, Puli, Pumi, Chien loup de Saarloos, Schapendoes, Berger Polonais de Plaine,
Berger des Tatras, Berger de la Serra de Aires, Tchouvatch Slovaque,
Berger de Russie Méridionale, Berger Roumain de Mioritza, des Carpates, M. KARCHER
Border Collie, Collie à poil long et court, Bobtail, Shetland, Welsh Corgi, Mme ROSER

2e GROUPE

Terre Neuve, Léonberg, Landseer, Mâtin des Pyrénées, Montagne des Pyrénées,
Dogue de Bordeaux, Bulldog, Bullmastiff, Mastiff, Mâtin Napolitain,
Saint Bernard, Dogue du Tibet, Mme RIVIERE
Bouvier de l'Appenzell, Bernois, de l'Entlebuch, Gd Bouvier Suisse M. THEVENON
Reste du groupe Mme THEVENON

3e GROUPE

Tout le groupe M. CHAPIRO

4e GROUPE

Tout le groupe M. RAMIREZ

5e GROUPE

Tout le groupe M. BLANGINO

6e GROUPE

Griffon Nivernais, Fauves de Bretagne, Griffons Vendéens M. RAMIREZ
St Hubert, Basset Hound, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback Mme ROSER
Petit Bleu de Gascogne, M. EYMAR-DAUPHIN
Gascon Saintongeais, M. COUSINIE
Ariégeois, M. EYMAR-DAUPHIN, M. COUSINIE, Mme ROSER
Reste du groupe M. ROUSSET

7e GROUPE

SPECIALE Setter Anglais M. LE GALL
Setter Irlandais, Epagneul Breton, M. LE GALL
Pointer M. DEGUILLAUME
Reste du groupe M. LASSANDRE

8e GROUPE

Retrievers M. LE ROUEIL
Chiens d'eau M. LE ROUEIL
Chiens leuveurs de gibier et Broussailleurs,
Epagneul d'eau Irlandais Mlle HERAUD
Chien d'Oysel Allemand Mme DESSERNE

9e GROUPE

SPECIALES
Bichons Maltais, Havanais, à Poil Frisé, Bolonais et Petit Chien Lion Mlle BODSON
Epagneuls Nains Anglais Mme DESSERNE
Griffons Belge et Bruxellois, Petit Brabançon,
Lhasa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain, Terrier Tibétain, Mlle BODSON
Reste du groupe Mme MERY

10e GROUPE

Tout le groupe Mme MELCHIOR SCHLECHTER (Lux)
Confirmations : Mme Desserne

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : 6 Juillet 2012

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA AU PUY EN VELAY, JARDIN HENRI VINAY LE DIMANCHE 29 Juillet 2012

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de **8h00**. Les jugements commenceront à **9h00** précisés.

LOGEMENT - Tous les chiens seront logés dans des cages qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring et se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h00. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 40 €.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour le calcul de l'âge sont la date anniversaire au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 6/07/2012, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 6/07/2012 (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS

POUR CHIENS COURANTS - Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les

titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine Velay-Haute Loire par chèque bancaire ou mandat. Aucun remboursement après l'impression du catalogue.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 6 juillet 2012. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1),

«*Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.*

La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»

(Voir liste des pays signataires sur le site :

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&C=M=1&DF=19/01/2010&CL=FR>)

b) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;

c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

e) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

b) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;

c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

e) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considéré.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, par l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Oreilles coupées : voir Refus et Exclusions, §2.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet,

Staffi, Bullstaffi, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin

des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve,

Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneo de l'Etna, Podenco Canario,

Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,

Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr 8 : Retrieviers _____ 15 mois

Gr 9 : Epagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo,

Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement que les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

LE PUY EN VELAY - 29 JUILLET 2012

Société Canine du Velay et de la Haute-Loire

C.A.C.S.

DEMANDE D'ENGAGEMENT à adresser à :
Marie Noëlle CHABRAND - Labistour - 43800 LAVOUTE SUR LOIRE

☎ 04 71 08 53 99 / 06 07 41 65 88

Mail : petitecourdalouette@orange.fr

*Soyez très exact dans les réponses, écrivez très lisiblement, sinon votre nom ou celui de votre chien sera erroné sur le catalogue.
Vous pouvez faire des photocopies mais il vous faut **une feuille par chien**.*

N° de Tatouage
ou de puce, *obligatoire*

Race

Variété Couleur

Poil (ras, long, dur) Poids Taille

Nom du chien

Sexe : mâle femelle Né le N° LOF

Nom du père :

Nom de la mère :

Nom du producteur :
(propriétaire de la mère à la saillie)

Nom du propriétaire : M. Mme Melle

Adresse Tél

Code postal Ville

Demande de confirmation OUI NON
*(gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle)
(la classe "ne concourant pas" ne permet pas la confirmation)*

Chien inscrit en classe :

- Intermédiaire
Ouvrte
Travail
Champion
Jeune
Puppy
Vétéran
Ne concourant pas
Meute
Elevage
Lot d'élevage
Couple
Paire

Chaque exposant a droit à 2 entrées gratuites

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur la présente feuille.

J'accepte de façon absolue et sans réserve les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la SCVHL de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causé par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions du règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17h.

Fait à Signature du propriétaire :

Le

Pour les inscriptions au concours des COUPLES ou PAIRES

Veillez donner le Nom du ou des autres chiens appartenant au même propriétaire :

.....
.....

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Classes Ouvrte, Intermédiaire, Champion, Travail et Jeune :

1^{er} chien (catalogue inclus) 30 €
2^e chien 25 €
3^e chien 22 €
4^e chien et suivants 15 €

Classes Puppy et Vétéran 15 €
(si plusieurs chiens, inscrire en dernier)

Meute (6 chiens engagés en classe individuelle) 50 €
Chien supplémentaire (chacun) 15 €

Elevage ou Lot d'élevage 15 €

Couple ou Paire 10 €

Chien ne concourant pas 15 €

Carte accompagnateur 3 €

Confirmation seule *(conditions et bulletin d'inscription au verso)*

*10 % de réduction aux adhérents à la Fédération Auvergne
Bourbonnais Velay, joindre N° et photocopie de la carte
numéro de la carte :*

*Pour bénéficier du tarif dégressif,
les chiens doivent appartenir au même propriétaire.*

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : 6 JUILLET 2012

JOINDRE OBLIGATOIREMENT (sous peine de voir votre engagement refusé) :

- photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité (chiens en provenance de l'étranger ainsi que tous ceux de la 2^e catégorie).
- votre règlement à l'ordre de la SCVHL par chèque bancaire ou postal, mandat lettre, pour les étrangers : mandat international exclusivement.
- photocopie des justificatifs pour l'engagement en classe Champion ou Travail.

**Tout engagement non accompagné de son règlement
ne pourra être pris en considération**

inscription en ligne :

<http://www.cedia.fr>

paiement sécurisé

**1 euro supplémentaire
au 1^{er} chien,
pour les frais d'envoi.**

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 6 juillet 2012

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{re} ou 2^e cat.

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB.

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang.

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien et Chien de rouge de Hanovre et de Bavière :

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du CRHB (Chien de rouge de Hanovre et de Bavière) notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 6 juillet 2012.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Réponses _____

UNIQUEMENT POUR LA CONFIRMATION SEULE

à retourner à S.C.V.H.L. Marie Noëlle CHABRAND - Labistour - 43800 LAVOUTE SUR LOIRE

Race Sexe : mâle femelle

N° Tatouage ou puce N° LOF Né le

Nom du chien

Nom du propriétaire : M. Mme Melle

Adresse

Code postal Ville Tél

TARIF : 1 chien : 30 €
2 chiens : 55 € / 3 chiens : 75 € / 4 chiens : 90 € (appartenant tous au même propriétaire)

CONFIRMATION SANS CONCOURS : DIMANCHE 29 JUILLET 2012 de 8h30 à 10h.

Joindre une enveloppe timbrée, libellée à votre adresse, pour recevoir votre avis de réception

BULLETIN D'ADHESION A LA SOCIETE CANINE DU VELAY ET DE LA HAUTE-LOIRE

Fédération Canine Auvergne-Bourbonnais-Velay

Je soussigné,

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél Adresse mail

Race possédée

joins la somme de **12 euros**, en règlement de la cotisation 2012, à l'ordre de la S.C. Velay et Haute-Loire. (*règlement séparé de l'engagement à l'exposition*)

Fait à le signature :